



LES DOSSIERS DE VISA

N° 6 - Février 2020

Les méfaits des mairies Fn / Rn contre l'école

Ce sixième dossier de VISA compile tous les actes idéologiques de l'extrême droite contre l'école publique, contre les écoliers et leurs parents dès qu'elle occupe le pouvoir dans une mairie.

www.visa-isa.org

Le 4 avril 2014, Marine Le Pen a défrayé la chronique en annonçant que les mairies FN supprimeraient systématiquement les « repas de substitution » dans les cantines scolaires. Ces repas alternatifs, au cas où du porc serait prévu comme plat principal, sont servis aux élèves musulmans, juifs ou à ceux qui ne mangent pas de cochon pour un autre motif.

Tout en s'abritant formellement derrière la laïcité (« aucune exigence religieuse » ne devant être admise dans l'école publique, selon Marine Le Pen), il s'agit bien d'une mesure d'exclusion de fait qui cible certains groupes déterminés.

Dans le même temps, le vice-président du FN, Florian Philippot, déclarait devant les caméras que « les élèves auront toujours le choix » (alimentaire). Selon lui, il s'agirait uniquement d'« interdire les interdictions religieuses », autrement dit, de ne pas imposer des commandements religieux aux élèves.

Ce qui, de toute façon, n'est pas le cas et serait illégal : il ne s'est jamais agi par exemple d'interdire la consommation de viande de porc aux élèves souhaitant en consommer, mais uniquement de laisser, à tous, le choix.

Au Pontet, le maire FN a demandé au conseil municipal (du 25 juin 2014) de voter la fin de la gratuité de la cantine scolaire pour les enfants des familles démunies. A ces dernières sera proposé au mieux un demi-tarif, sur justificatif, parce que « ceux qui sont démunis ont des allocations qui leur permettent de payer la cantine », dit le maire. La gratuité de la cantine scolaire, dont bénéficiait jusqu'ici une centaine de familles au Pontet, existait depuis trente ans. Il s'agit, selon le maire, de « responsabiliser ces familles », et de réaliser des économies de 30.000 euros sur un budget municipal de près de 50 millions.

La municipalité de Béziers s'est, elle aussi, illustrée par des premières mesures anti-sociales, réservant ainsi la participation aux activités périscolaires aux seuls enfants dont il est prouvé que les deux parents travaillent (par une décision du 27 mai 2014). Les enfants dont au moins un parent est au chômage étant, de la sorte, exclus. Dans le même mouvement, la mairie a supprimé une « étude surveillée » de 7h35 à 8h30, pour la remplacer par un simple « accueil » des enfants du primaire sans activité pédagogique. L'étude avant le début des classes était fréquenté, jusque-là, par 320 élèves (sur un total d'environ 6.000).

Il est vrai que de telles mesures ont existé dans d'autres villes, y compris à mairie non FN, dans le passé. Mais elles ont été régulièrement annulées par les Tribunaux administratifs quand ces derniers ont été saisis sur des mesures d'exclusion sur critères sociaux. A Béziers, l'élu d'opposition Aimé Couquet (PCF) a saisi le sous-préfet Nicolas de Maistre, fin mai 2014, lui demandant par courrier d'intervenir contre des mesures qu'il estime illégales.

le 27 mai 2014, Robert Ménard a proposé d'« offrir des blouses grises » aux familles des écoliers... probablement pour rappeler le bon vieux temps, où l'ordre régnait. Les blouses porteront le blason de la ville, mais leur port n'est pas rendu obligatoire... encore heureux !

A Beaucaire (Gard), c'est dans une tribune publiée le 1er septembre 2014 sur le site du FN départemental que le maire Julien Sanchez stigmatise les enfants issus de l'immigration qu'il est, à son grand regret, obligé d'inscrire dans les écoles de « sa » ville : « je tiens, en tant que Maire, à alerter le gouvernement et l'opinion publique sur le coût pour les contribuables et la répercussion sur le niveau des enseignements offerts à nos enfants de l'accueil d'élèves dits allophones (autrefois appelés primo-arrivants) dans les écoles françaises. A Beaucaire (16 000 habitants), ce sont ainsi 22 nouveaux élèves étrangers ne parlant pas français que je suis contraint par la circulaire n°2012-141 du 02/10/2012 d'accueillir dans les écoles de ma ville (du CP au CM2) en cette rentrée scolaire, sans compter les 9 élèves de maternelle.»

Le maire n'hésite pas à désigner ici à la vindicte publique « ces élèves, pour la plupart originaires du maghreb et/ou de nationalité espagnole grâce à l'Europe passoire et laxiste en matière de naturalisations ou de droit du sol(...) ». L'orthographe étant laissée ici comme dans l'original : c'est bien le « Super-Français » de maire qui écrit « Maghreb » avec une minuscule...

La mairie de Fréjus s'est aussi illustrée par la distribution, dans les établissements scolaires, d'un questionnaire à des mineur-e-s, comportant des questions incompatibles avec le respect du droit à la vie privée. Selon les informations fournies par la LDH, ce questionnaire demandait aux mineur-e-s s'ils vivaient « avec papa ou maman » ou bien avec d'autres personnes ou encore s'ils partaient en famille en France ou à l'étranger.

La mairie de Cogolin a exprimé son vif souhait de voir écartées des sorties scolaires des mères de famille portant le foulard. Elle se plaint du fait que dans deux écoles de la ville, les enseignant-e-s et parents d'élèves n'étaient pas d'accord avec une telle mesure d'exclusion, argumentant que « cela priverait l'école d'accompagnateurs lors de sorties ». Une mesure d'exclusion qui n'existe pas uniquement dans des mairies FN et qui peut être légalement adoptée par une direction d'école depuis la circulaire gouvernementale du 27 mars 2012.

En matière sociale, plusieurs des mairies FN ont rendu payants ou plus chers des services rendus aux élèves, dans le cadre de la vie scolaire. **A Beaucaire, au Pontet et à Villers-Cotterêts**, les tarifs de la cantine ont été substantiellement augmentés. **A Hayange**, les frais du transport scolaire sont devenus plus chers ; **à Mantes-la-Ville**, le périscolaire a été rendu payant. **A Cogolin**, la mise à disposition gratuite de dictionnaires aux élèves a été supprimée.

A la mairie de Villers-Cotterêts, cette politique est très explicitement assumée. Le 14 février 2015, Franck Briffaut a déclaré qu'il était « contre la gratuité totale des transports scolaires » parce que cela constituait, à ses yeux, une « déresponsabilisation ». Il s'agit bien d'une prise de position antisociale, même si Briffaut attaque aussi le département « qui ferme des écoles » en zone rurale, augmentant ainsi la masse globale du ramassage scolaire.

A Beaucaire (Gard), la publication officielle de la municipalité, 'Beaucaire Magazine' (numéro de février 2015), a ouvertement ciblé les « parents profiteurs », leur crime consistant à « abandonner » leurs enfants à la cantine scolaire sans paiement préalable. L'éditorial charge ces parents durement, parlant de « pratiques inadmissibles » et les menaçant immédiatement d'un « signalement au procureur de la République ». Le tout étant justifiant par ce propos moralisateur : « Les parents honnêtes n'ont pas à payer pour les parents malhonnêtes ! ».

Le 2 février 2015, Julien Sanchez déclare ainsi au 'Figaro', justifiant l'arrêt de toutes les subventions à la 'Maison du vivre ensemble', un centre socio-éducatif qui assurait un soutien scolaire aux enfants : « Si ces personnes ont besoin de soutien parce qu'elles ne parlent pas le français, ce n'est pas mon problème, ce n'est pas à nous de payer ! » .

La 'Maison du vivre ensemble', qui accueillait jusque-là une centaine d'enfants en soutien scolaire, a dû fermer ses portes le 28 janvier 2015. Auparavant, un courrier du cabinet du maire avait intimé à tous les personnels l'ordre d'être « tous dehors ». Cette mesure a provoqué la colère des habitants du quartier concerné, dont beaucoup ont manifesté à plusieurs reprises. Le maire a refusé de répondre aux questions de journalistes de « Canal + ».

A Marseille, dans la mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, l'équipe municipale de Stéphane Ravier a maille à partir avec les parents et enseignant-e-s de l'école de la Busserine depuis le début d'année 2015. Les interpellations des enseignants et des parents d'élèves sont pourtant légitimes : l'atelier théâtre a été suspendu jusqu'en février 2015 du fait de l'action de la mairie de secteur. Les travaux d'installation de la nouvelle école ont aussi donné lieu à mobilisation en janvier 2015 : parents et enseignants avaient refusé la venue des élu-e-s FN, qui avaient voté contre les budgets permettant la réhabilitation.

Le conseil d'école du 12 mars a dû être suspendu du fait de menaces individuelles d'un élu à l'encontre d'un enseignant et du directeur. Stéphane Ravier va même jusqu'à déclarer vouloir éradiquer les « *métastases rouges des quartiers* ».

A Cogolin, les directeurs et directrices sont soumis de la part du maire à des pressions régulières sur la gestion de la vie scolaire (gestion des conflits entre parents par une réunion incluant le maire, amendements sur le règlement intérieur de l'école..). Cette volonté du maire s'accroît depuis le second trimestre 2015.

Le maire FN de Beaucaire s'en est pris avec une certaine violence verbale à des militant-e-s de la CGT. Alors que des syndicalistes enseignant-e-s du Lycée Paul-Langevin de Beaucaire avaient refusé de serrer la main du maire (se contentant de lui dire « bonjour »), en signe de protestation contre sa présence, le 17 juin 2015 au Conseil d'administration, le chef de la municipalité était sorti de ses gonds.

Parlant à la presse (« Le Figaro » et « Midi Libre »), il avait attaqué « *quelques syndicalistes sans éducation, privilégiés, aigris et sectaires, dont le comportement n'a rien à envier à celui de racailles* ».

En réponse, la CGT a porté plainte pour diffamation et injure publique. Le 25 juin 2015, l'audience s'est tenu au Tribunal correctionnel de Nîmes dans un climat tendu, mais avec une belle mobilisation syndicale.

Le 22 septembre 2015, **Julien Sanchez, maire d'extrême droite de Beaucaire**, a été condamné à une amende de 1500 euros par le Tribunal correctionnel de Nîmes pour délit d'injure à l'encontre d'une syndicaliste CGT enseignante, Sylvie Polinière. Il avait stigmatisé, dans un communiqué, des militant-e-s syndicalistes « *sans éducation, aigris, privilégiés et sectaires* » et « *dont le comportement n'a rien à envier à celui des racailles* ». Le maire de Beaucaire a fait appel de sa condamnation. Le jour de l'audience, une cinquantaine de partisans du maire faisaient face, au tribunal, à autant de syndicalistes (CGT et Solidaires). En réaction au jugement, le maire FN a déclaré : « *Ils peuvent me faire condamner, installer la guillotine devant le Palais de justice, je continuerai à dire ce que j'ai à dire.* »

L'affaire, qui remonte à l'été 2014, trouve son origine dans le refus de syndicalistes enseignant-e-s de serrer la main du maire FN et de siéger à ses côtés au Conseil d'administration d'un lycée. Le maire a réagi par le communiqué précité, sur un ton violent, puis a porté plainte contre la syndicaliste. Il prétend qu'il y aurait eu « *outrage envers personnes dépositaires de l'autorité publique* », à son encontre, et des insultes auraient été proférées. L'audience de cette affaire a été renvoyée au 27 janvier 2016. Ce maire avait également porté plainte contre le journal 'Midi Libre' pour ne pas avoir diffusé un 'droit de réponse' qu'il lui avait envoyé. Le jugement est mis en délibéré au 24 novembre 2015.

Un autre maire, celui de Béziers (apparenté FN) a traité, le 24 septembre dernier, un enseignant de « *petit con* » car celui-ci a refusé de lui serrer la main lors d'une visite de l'école George-Sand (l'enseignant l'avait toutefois salué oralement). Et ceci quelques jours après que Robert Ménard se soit plaint de façon ironique, sur le plateau du « Grand journal » de Canal +, d'avoir été traité de « *petit con* » par l'humoriste Guy Bedos. Non content d'avoir proféré cette insulte dans l'exercice de ses fonctions, Robert Ménard a ajouté qu'il ferait déplacer l'enseignant de « sa » ville, et que ce dernier « *mériterait une gifle* » (ou « *deux* » selon certaines sources).

Réagissant à cette injure, la fédération SUD Education a publié un communiqué demandant que le ministère de l'Education active la protection juridique due aux fonctionnaires, pour accompagner l'enseignant victime dans ses démarches. La fédération SUD Education demandait aussi au gouvernement « *une mesure disciplinaire de suspension de ses fonctions contre Robert Ménard, sanction prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales* ».

De son côté, la fédération UNSA Education a réagi en annonçant « *une réaction intersyndicale (...) pour saisir les instances et en appeler à la directrice académique (...), au préfet de l'Hérault et à Mme la ministre de l'Education* ». Selon « Le Midi Libre » du 28 septembre, le secrétaire général national de l'UNSA Education, Christian Chevalier, annonce avoir eu un contact avec le cabinet de la ministre de l'Education qui aurait confirmé à cette occasion « *que le dispositif de protection juridique du fonctionnaire a été activé par le rectorat de l'académie de Montpellier* », et que « *l'enseignant victime (...) sera donc accompagné dans ses démarches juridiques par les services du rectorat* ».

Deux professeures des Ecoles à Béziers, Lisa Scotto di Fasano et Hélène Penven, ont, par ailleurs, rédigé une « *Lettre ouverte citoyenne suite aux insultes du maire de Béziers à un enseignant* ». Elles écrivent : « *Nous sommes enseignants. Hommes et femmes d'horizons différents, d'âges variés et d'opinions parfois divergentes. Tous, nous avons choisi ce métier pour une raison qui nous est propre. Mais tous, nous œuvrons pour la même chose : l'égalité des chances, la réussite de tous nos élèves et la transmission de valeurs républicaines telles que le respect, la solidarité et l'entraide. Mais aujourd'hui, nous sonnons le signal d'alarme (...)* »

Dans un communiqué envoyé à la presse le 28 septembre, le maire de Béziers tente d'ailleurs de rétro-pédaler quelque peu, tout en se posant en victime : « *Se voir refuser devant témoins une main tendue est quelque chose de particulièrement violent pour celui qui en est victime. Celui qui refuse de vous saluer en public, d'un air narquois, vous inflige sciemment une forme d'humiliation. Je me suis senti agressé, et d'une certaine manière, c'est une forme d'agression gratuite. Aurais-je dû m'abstenir de conclure l'échange par ces mots de "petit con" ? Oui, je le concède volontiers. (...)* »

A Bollène, ville du Vaucluse dirigée par la « Ligue du Sud », la situation se dégrade depuis plusieurs mois dans le quartier de la Croisière. Dans ce quartier, les parents d'élève de l'école Gabriel-Péri et l'association de quartier s'opposent farouchement à la « *réorganisation* » des postes de gardiens / gardiennes des écoles.

En cette rentrée 2015, le nombre de postes d'ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) a été divisé par deux. Les parents d'élèves se plaignent d'une menace pour la sécurité des enfants, le poste de concierge de l'école Gabriel-Péri ayant été concrètement supprimé. Ce gardien s'était occupé, auparavant, aussi bien de la sécurité des personnes, des locaux, mais aussi de l'entretien du quartier.

En juin 2015, la maire Marie-Claude Bompard avait promis que la sortie des élèves serait, à l'avenir, « *assurée par la police municipale* ». Une annonce peu rassurante en soi, au vu des agissements de cette police municipale

Mantes la Ville investit de moins en moins dans les activités péri scolaires. Il est impossible de connaître l'utilisation par la mairie FN de la somme versée par l'Etat pour aider à préparer les nouveaux rythmes scolaires. Depuis que le FN a revu le budget à la baisse, le tarif des centres aérés a été augmenté de façon sensible et il y a de moins en moins de sorties pendant les vacances d'été.

Le maire, un professeur d'Histoire, cite Maurras et Brasillach. Il revendique une « *Culture la moins idéologique possible* ». Pour lui, la culture idéologique c'est celle qui propose un contenu politique subversif ou transgressif. Il défend une programmation culturelle « *populaire* » qui remplit les salles car « *il faut que ça rapporte* ».

Après les attentats, de nombreux spectacles et animations ont été annulés, même la bourse aux jouets qui se tient pourtant à l'intérieur de l'école Armand Gaillard. Mais d'autres événements commerciaux ont pu se produire sur la place du marché, notamment l'animation « *Beaujolais nouveau* » et le marché de Noël où les enfants ont été invités par la ville, sans restriction aucune...

A Cogolin, c'est par la promotion d'une conférence « au secours des chrétiens d'Orient » organisée par une association proche du FN le 04 Octobre que la mairie a apporté sa petite pierre à la croisade anti musulmans. Son zèle l'a même conduite à envoyer une lettre au proviseur et directeurs d'écoles pour les inviter à la conférence et, en joignant l'affiche, leur proposant « de bien vouloir l'imprimer et l'afficher dans vos établissements ».

La mairie de Cogolin a fait savoir que le budget 2016 des écoles allait être diminué ; toujours pour les écoles, le transport des enfants par les cars communaux pour des activités hors des murs (piscine, voile, sorties éducatives etc....) sera supprimé au profit d'une entreprise de cars privée. Enfin, dès septembre 2016, il n'y aura plus d'études du soir payées par la commune aux instituteurs, ils seront remplacés par des bénévoles.

Nous ne pouvons pas non plus passer au-dessus de la vision qu'à **Stéphane Ravier** de l'école publique. Il déclara en effet, lors de la séance du Conseil d'arrondissement de Marseille 13/14 du 14 décembre 2015 : « L'Education de Mme Najat Belkacem, qui n'a plus rien de Nationale, où on apprend la violence et tous les trafics, ... Heureusement qu'il existe les écoles privées avec des vrais enseignants et non ces militants des écoles publiques, pas respectables, qui ne protègent pas les enfants, heureusement qu'il existe des écoles privées pour que les élus y envoient leurs enfants.".

Alors qu'il venait de se faire virer d'un pique nique / rassemblement de parents d'élèves et d'enseignants, organisé pour dénoncer l'état des écoles marseillaises, le maire d'extrême droite des 13ème et 14ème arrondissements de Marseille s'est lâché lors de la séance du Conseil d'arrondissement qui suivait, le 30 mars 2016 : « *Je fais la différence entre les enseignants et les militants, et j'ai pour premier souci l'intérêt des enfants et des enseignants ... Ce n'est pas quelques brailleurs sur la place de la Préfecture, trop pris d'apéros, ... Qui ont proféré des menaces physiques, estimant qu'il valait mieux rester dans l'entre soi ... Cette école primaire où l'on trouve du shit dans l'école, où on deale devant la porte, où les profs ne peuvent plus enseigner à cause du communautarisme ... Même Valls le reconnaît, il faut en finir avec cette école gangrenée par la violence, le communautarisme et le trafic de drogue - à l'entrée -. Avec votre idéologie vous avez laissé entrer dans l'école les pires dérives, en politisant l'école ; le cadavre du communisme empeste encore la politique française (sic) !... Nous, nous ne faisons pas de politique?...* ». No comment !

Dans un communiqué de mars 2016, la FSU 84 dénonce une « *campagne politique et idéologique malsaine* » menée par **le maire de Camaret-sur-Aigues** contre les cours d'ELCO (Enseignements de Langues et de Cultures d'Origine, relevant d'accords bilatéraux entre la France et 9 autres pays) de marocain et de turc, se déroulant dans les écoles primaires de la commune. La maire s'opposait fermement à la mise à disposition de locaux appartenant à la commune.

Pour se justifier, le maire évoquait, au sujet des enseignants intervenants dans l'ELCO, de prétendues « *inquiétudes des parents concernant la présence dans les écoles de personnels dont le parcours est inconnu* » et d'ajouter que ces enseignants « *ne rendent de comptes à personne* ». Ces propos sont totalement mensongers puisque les enseignants en question sont connus de l'Education nationale et soumis à des inspections. C'est clairement une campagne raciste de

stigmatisation des personnels étrangers qui est ici menée par la mairie d'extrême droite !

A Villers-Cotterêts, les annonces du maire portent essentiellement sur la baisse des impôts, pourtant peu sensible, et qui se fait aux dépens des services et prestations sociales : augmentation du tarif des cantines et des centres de loisirs pour les familles les plus modestes, fin de la gratuité des ateliers de la médiathèque, augmentation de la taxe d'aménagement ...Les subventions aux parents d'élèves (FCPE) et aux syndicats CGT et FSU ont été supprimées ainsi que la possibilité de baptêmes civils. Commentaire du maire : « *De quoi parle-t-on ? D'une dizaine de familles qui auront à payer la cantine un ou deux euros de plus, d'un seul parrainage civil à l'année ou de structures qui descendent dans l'arène politique sans égard pour le FN !* »

L'offensive tenace du Rn contre les écoles publiques et les enseignants ainsi que sa volonté de brider le monde associatif ont également trouvé leur illustration à **Fréjus et Cogolin**. Dans cette ville, c'est un spectacle de chants méditerranéens proposé par l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Fontvielle, et particulièrement la chanson 'Aïcha' de Khaled, qui a fortement déplu à la municipalité frontiste. Celle-ci a menacé de procéder à une réduction des crédits de cette école et ce en toute illégalité.

De façon générale, les budgets des écoles pour l'achat de manuels scolaires et de fournitures ont baissé de 20 %, tant à Cogolin qu'à Fréjus. Les études du soir ont été supprimées et remplacées par une garderie payante. Fin aussi de la gratuité des transports scolaires, suppression des plats de substitution au porc dans les cantines et augmentation du prix du repas.

A Fréjus, l'aide au départ en classe découverte a également été supprimée. En clair, aux discriminations s'ajoute la volonté de faire des économies sur le dos des enfants et de ponctionner le budget des parents.

A Mantes la Ville, le maire soutient que sa priorité va au scolaire. Mais le budget 2016 des écoles prouve le contraire, avec une baisse de 10% des enveloppes prévues pour les fournitures, le matériel pédagogique, la pharmacie ou les voyages scolaires.

Il a été décidé de mettre fin à la dotation d'un dictionnaire aux enfants entrant en 6ème et l'achat des manuels pour la rentrée des écoles élémentaires a été suspendu, suite à "*une erreur pendant l'élaboration du budget général*" s'est excusé le maire. Mauvais point pour celui qui se veut un très bon gestionnaire et un défenseur de l'école...

Les 25 et 26 août 2016, les Clionautes (cercle de réflexion et de débats des profs d'histoire et de géo) organisent un forum à **Béziers** dont le thème tourne autour de la résistance et de l'instrumentalisation de l'histoire... Pour son Président Bernard

Modica, *"l'histoire que nous sert Robert Ménard, son histoire débile sur le thème de Charles Martel, c'est l'exemple même de l'erreur historique qui mériterait un 0 pointé. Parce qu'à cette époque-là la France n'existait pas..."* et d'enfoncer le clou en affirmant que *"Robert Ménard nous fournit à lui tout seul tous les thèmes d'éducation civique et tous les exemples, que nous donnons dans nos classes, de manipulation de l'histoire..."*

Nous faisons déjà état de la *"campagne politique et idéologique malsaine"* (communiqué FSU 84) menée par le maire de **Camaret-sur-Aigues** contre les cours d'ELCO (Enseignements de Langues et de Cultures d'Origine) de marocain et de turc, se déroulant dans les écoles primaires de la commune.

Le maire FN Philippe de Beauregard a décidé de poursuivre sa campagne raciste en écrivant de nouveau au Directeur Académique, comme l'explique le dernier numéro du journal municipal de la commune.

En effet le maire a demandé à ce que les deux professeurs d'ELCO assistent à un conseil d'école pour présenter leur travail.

Ce qu'oublie de préciser Mr de Beauregard, c'est que cela leur avait déjà été demandé par l'Inspecteur en charge des ELCO, en février 2016, et que les professeurs en questions se sont bel et bien présentés en conseil d'école et ont pu y présenter leur travail. Mais monsieur le maire était absent ce jour là ! C'est donc bel et bien une campagne raciste menée par le maire FN et son équipe pour instaurer des fausses inquiétudes aux parents d'élèves !

L'école qui résiste et qui enseigne le vivre ensemble, est depuis toujours la cible des attaques du maire **Stéphane Ravier** : *"Je fais la différence entre les enseignants et les militants ... il faut en finir avec cette école gangrénée par la violence, le communautarisme et le trafic de drogue ; Avec votre idéologie vous avez laissé entrer dans l'école les pires dérives, en politisant l'école; le cadavre du communisme empesté encore la politique française (sic) !... Nous, nous ne faisons pas de politique..."* (Conseil du 30 Mars 2016)

"Où sont-ils tous ceux qui nous donnent des leçons de morale, c'est plus facile de prôner la religion du vivre ensemble, il y a un gouffre avec vivre au milieu de la mixité ethnique... nos compatriotes n'en veulent plus, ils se sont poussés pour les accueillir mais maintenant c'est le cahot. Dans les classes 12 dialectes différents, ce qui freine tous les autres... en 6°, 40% des élèves ne savent pas lire le français... tout cela ne fonctionne pas, année après année, on a donné des moyens supplémentaires, mais le système s'est effondré... la famille a disparu, l'école s'est politisée, l'idéologie a pris le dessus... Comment faire classe si l'anarchie règne dans la classe ? Quand j'étais gamin pour les mêmes bêtises, on prenait 10 coups de règles sur les doigts, et quand je rentrais à la maison j'en prenais 10 autres, il y avait un seul maître dans la classe, et les enfants n'étaient pas l'égal du maître ; aujourd'hui quand un gamin fait une bêtise c'est lui qui met une tarte au maître, ou alors il fait venir le grand frère... l'anarchie s'est développée, le niveau s'est effondré, Il est temps de remettre l'église au centre du village !" (conseil du 29 mars 2017)

Sébastien Moreno, directeur de l'école des Romarins, une école élémentaire classée en REP à **Béziers**, déclare :

"Ce qui semble être l'unique préoccupation du maire est le retour de la blouse. Dès son élection en mars 2014, il a mis le sujet à l'ordre du jour dans tous les conseils d'école. Il en a même fait fabriquer - des blouses marquées du blason de la ville. Ses enfants, scolarisés dans le privé, en sont affublés. Et il rêve que tous les petits Biterrois en portent..."

A chaque conseil d'école, les représentants de la mairie font inscrire le sujet, souligne Sébastien Moreno. Dans notre dernier conseil, il y avait des sujets bien plus urgents à traiter, comme l'informatisation des réservations de repas de cantines. Mais ça, ça n'intéresse pas la mairie".

Lors de sa campagne électorale pour prendre la mairie en 2014, Ménard avait envisagé l'installation d'un "établissement scolaire nouveau, différent" ou les "les valeurs qui y sont enseignées sont simples mais essentielles : travail, discipline, respect..."

Et bien, lors du Conseil Municipal du 28 février, la ville a validé le projet de l'installation d'une telle école hors contrat, dans des préfabriqués près de Saint-Jean d'Aureilhan à Béziers. Et le maire n'a pas lésiné pour en faire plusieurs pages de pub via son journal..

Au départ, tout le monde pensait qu'il s'agissait d'une école "Espérance banlieues", vitrine d'un réseau traditionaliste et ultra-libéral regroupée dans la "Fondation pour l'École", qui entend en finir avec le service public d'éducation au nom de la foi et/ou du libéralisme le plus radical...

Comme pour les Chrétiens d'Orient, cette fondation est très liée à la droite de la droite et à le soutien de différents blogs et sites de la "fashosphère" allant des intégristes catholiques liés à Monseigneur Lefèvre (excommunié par la pape pour sa radicalité) en passant par Anne Coffinier, ancienne égérie des manifestations contre le mariage homosexuel, sans parler de Xavier Lemoine vice-président du Parti chrétien-démocrate fondé par Christine Boutin, et maire anti-avortement de Montfermeil (93).

Cela dit, quelques jours après ce vote du Conseil municipal, on apprenait par un communiqué du président de la Fondation Espérance banlieues qu'il n'y avait pas de projet d'école à Béziers : "Il peut y avoir des écoles qui revendiquent une inspiration de notre modèle, c'est leur droit. Mais cela ne fait pas d'elles des écoles du réseau Espérance banlieues".

Là, on est en droit de se demander s'il ne s'agissait pas d'une manière d'éviter les trop grandes critiques envers cette fondation catholique intégriste.

Cela dit dans le Journal de Béziers (journal de propagande du maire) du 15 mars, et sur plusieurs pages, de pub, on apprenait que cette école dirigée par une association qui s'appelle "La tour de l'espérance", (c'est déjà tout un programme) avait exactement les mêmes projets "pédagogiques" qu'Espérance Banlieues. C'est à dire que les élèves doivent assister au lever de drapeau, entonner la Marseillaise, porter l'uniforme et que la non mixité était assurée dans les groupes de travail.

Plus curieux, c'est d'apprendre que l'association en question a été créée seulement en janvier dernier par un viticulteur local, Pascal Marié, qui faisait partie des intervenants des "Rendez-vous de Béziers", série de conférences organisée en mai 2016 par Robert Ménard pour rassembler la droite dure et l'extrême droite.

A Béziers, on sait remercier les "amis" même avec des associations qui ont moins de deux mois d'existence.

D'ailleurs, au cours de ce conseil municipal, Alberte Frey, l'adjointe à l'éducation a précisé afin d'éviter de répondre sur le financement de cette école privée hors contrat, ce qui est interdit par la loi, "qu'il s'agit de donner seulement notre accord pour le dépôt d'un permis de construire de modules préfabriqués sur le site".

Or l'élu communiste, Aimé Coucquet, s'est demandé si la ville louait maintenant des préfabriqués car "lors de la dernière réunion de la Commission de la commande publique, ses membres ont examiné, comme par hasard, un marché visant à s'équiper de préfabriqués destinés à Saint-Jean d'Aureilhan, pour la somme de 33 328 € (HT)".

De quoi susciter de légitimes questions sur l'aide financière accordée à cette école hors contrat. Reste désormais aux élus à découvrir la version finale de la convention passée entre la Ville et cette association. Heureusement pour l'instant, il n'y aurait que 5 à 6 familles qui seraient intéressées par cette école qui devrait ouvrir en septembre prochain.

Le 25 avril, **le maire de Béziers**, a été condamné (on va dire enfin) pour provocation à la haine et à la discrimination à 2 000 euros d'amende pour avoir déclaré qu'il y avait trop d'enfants musulmans dans les écoles de sa ville.

De plus, le tribunal correctionnel a également accordé entre un euro symbolique et 1 000 euros de dommages et intérêts et 1 000 euros de frais de justice aux sept associations antiracistes parties civiles.

Le 1^{er} juin 2018, Mme Françoise Arnaud-Rossignol, élue d'opposition PS à Béziers dénonce dans la tribune libre du journal municipal de Béziers N°58, l'augmentation des tarifs pour les services des ALP (activités de loisirs périscolaires) dans les écoles de la ville et la fin de la gratuité des « Coins jeux » dans les écoles maternelles, votée lors du dernier conseil municipal : « D'autant plus dit-elle, que la municipalité perçoit des dotations de l'Etat et de la CAF pour tous les enfants scolarisés et que ces activités ne sont pas proposées dans l'ensemble des écoles de la ville ».

Là, on pourrait se demander s'il n'y a pas un détournement d'argent public surtout lorsqu'elle affirme que « l'opposition a toujours réclamé en vain le bilan des recettes et des dépenses pour ces activités ».

Le 27 septembre 2018, nouveau « débat » **au Conseil municipal de Béziers**. Il s'agit cette fois-ci du retrait d'une délibération datant du 26 mars 2012 (avant l'élection de Ménard) pour la construction d'un hôtel de logements étudiants. L'annulation se fait au profit de la Socri (via la société Viaterre concessionnaire de la

ZAC de l'Hours) pour un projet d'hôtellerie, de restaurant et de logements individuels.

Dans une vidéo postée sur Youtube et datant de début septembre 2017, Julien Sanchez s'insurge contre le dispositif ELCO (Enseignements de Langues et de Cultures d'Origine), à l'image de son homologue de Camaret-sur-Aigues.

Le maire de Beaucaire décide donc (puisque la loi oblige les municipalités à financer ces dispositifs) de financer le dispositif ELCO de sa ville à hauteur de... 1 euro symbolique ! Par ailleurs, Julien Sanchez s'illustre dans cette vidéo en précisant que les enseignants de ce dispositif, souvent originaires du Maroc, pourraient s'avérer être dangereux puisque ce pays a été pourvoyeur de terroristes ces deniers années !

Un nouveau groupe scolaire décidé autoritairement à **Mantes la Ville** : Ce projet, promis depuis des années, a fait l'objet de nombreux questionnements en ville et au sein du conseil municipal. Mais la décision a été annoncée par la majorité sans laisser de place au débat : il sera construit à l'emplacement de l'ancienne piscine, sans explorer les autres emplacements possibles, et malgré les remarques sur les risques d'inondation, les difficultés de stationnement et de circulation, l'empiètement sur un jardin public. « La sélection de cet emplacement de manière unilatérale par le bureau municipal est principalement motivée par les économies réalisées par rapport à l'acquisition de parcelles privées. Et aussi parce que ce terrain aurait pu être « convoité » par des gens du voyage (dixit M. Nauth). » On ne se refait pas...

Lors du Conseil d'arrondissement 13/14 de Marseille du 8 février 2018, un rapport est présenté pour un accord de partenariat entre le service des bibliothèques municipales et le CCO, pour le développement de la lecture : « mise à disposition d'une bibliothèque numérique mobile... propre à intéresser des publics ordinairement peu captifs des bibliothèques... Développer la lecture et la culture auprès des publics éloignés géographiquement et/ou sociologiquement de l'accès à la culture ».

Comme lors du conseil précédent, sans explication, le FN vote contre ! L'opposition demande des explications de vote : Mme La Maire répond « nous sommes contre le plan Lecture Publique de la Ville, les associations n'ont pas à palier les insuffisances du service public... les centres sociaux ne sont pas là pour apprendre à lire ».

Pourtant quelques rapports plus loin, seront votées à l'unanimité dont le FN trois subventions - dont une pour le CCO – pour l'aménagement de crèches privées dans des quartiers beaucoup moins défavorisés !

22 mai 2018, **grève dans les cantines scolaires de la ville de Béziers**. En effet, la nouvelle organisation de leur temps de travail présentée par la mairie pour l'année prochaine (et pour gagner un peu plus d'économie sur le dos des employés) supprime le temps de préparation des différentes activités scolaires en le basculant sur un temps de surveillance de cantine (2 jours par semaine) ou de garderie du matin (les 2 autres jours). Ce qui augmenterait automatiquement le temps de travail

d'une ATSEM à presque 10 heures par jour ! Mais ce qui est encore plus grave, c'est que le personnel des cantines des écoles maternelles se retrouverait au chômage (environ 60-70 personnes). Voilà les raisons de cette grève.

Pourtant sur le site de la mairie de Béziers, on peut lire après la photo d'enfants souriants dans une école maternelle, ce mépris affiché par le personnel : « En raison d'un mouvement de grève national, le fonctionnement des restaurants scolaires risque d'être perturbé. Les agents grévistes n'étant pas tenus de nous informer à l'avance de leur intention de grève, nous ne pouvons garantir les conditions habituelles d'accueil et vous invitons donc à prendre vos dispositions ».

D'autres part, on apprend que le tarif des coins-jeux des écoles maternelles va augmenter. On demandera aux parents 10 euros par mois... Même chose pour l'étude surveillée, elle sera payante...

Ces situations ne sont pas uniquement spécifiques à la gestion de l'extrême droite, mais elles prouvent le double discours entre ceux qui se disent « défendre les plus pauvres, faire du social » et leur gestion ultra-libérale.

A Mantes la ville en septembre 2018, L'ouverture d'une école Montessori, privée et très sélective, ne s'adresse pas à ceux qui en ont le plus besoin (450 euros par mois pour les 2-3 ans et 350 euros par mois pour les 3-6 ans, et frais d'inscription de 450 euros par an).

A Beaucaire, La majorité municipale affirme avoir dépensé de très grosses sommes pour effectuer des travaux de rénovation dans les écoles de la ville. Dans la réalité la mairie a dépensé en cinq ans seulement 18% des sommes votées chaque année au budget. A la rentrée de septembre, la garderie du soir est devenue payante dans les écoles maternelles et primaires, 3 € / semaine, qu'on laisse ses enfants 4 jours ou 1 seul.

Flash VISA : Non, Marine Le Pen ne défend pas une école démocratique !

L'école de Marine Le Pen ne change pas beaucoup par rapport à celle de son père.

C'est une école qui supprime le collège unique et rétablit l'apprentissage à 14 ans (engagement 81), qui fait la promotion du "roman national" en excluant les questions historiques qui "divisent" (engagement 97), qui ferme l'école sur elle-même (engagement 102) et en fait une caserne avec le port de l'uniforme (la seule nouveauté du projet!) et la restauration de l'autorité du maître (engagement 103). C'est aussi une école qui consacre l'existence d'écoles privées religieuses (engagement 11 sur la garantie à apporter à la "liberté de scolariser ses enfants") malgré toutes les professions de foi laïques et républicaines qui ne parviennent pas à ce principe de bon sens, comme dirait Marine Le Pen, "fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée".

Les "engagements" de Marine Le Pen sont dangereux pour l'école publique et ses agents comme pour les familles populaires car:

- ils reposent sur des mensonges lorsque la candidate d'extrême-droite propose de renforcer les apprentissages fondamentaux alors que ce renforcement est en cours depuis plusieurs années!

- ils visent à renforcer le tri social à l'école: la fin du collège unique c'est le retour à l'orientation-sélection dès la 5e voir dès la 6e (voir les propositions du collectif Racine, membre du Rassemblement Bleu Marine) et on sait à quels groupes sociaux appartiennent les enfants qui sont éjectés de la poursuite d'études générales: ce ne sont pas ceux des riches!

- ils visent à formater les esprits des enfants pour faciliter leur adhésion aux idées d'extrême-droite. Car qu'est-ce qui gêne tant Marine Le Pen dans le fait de discuter dans les classes, sur la base des travaux des historiens, de Vichy ou de la guerre d'Algérie si ce n'est que l'étude de ces périodes historiques montre que l'extrême-droite s'est toujours opposée aux principes d'égalité, de liberté et de fraternité ?

En réalité, la vision de l'école de Marine Le Pen est profondément réactionnaire, inspirée par la haine de la démocratisation de l'école de la République qui se développe depuis 1958. Certes, cette démocratisation connaît des difficultés mais l'application du programme scolaire de Marine Le Pen signifierait le retour à une école qui excluait du Savoir les classes populaires, exception faite de quelques rares « méritants » justifiant par leur existence même le caractère fondamentalement inégalitaire de l'école d'alors, celle de la Troisième République, dont il n'y a pas à cultiver la nostalgie !